

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1.02.2013

Date de convocation du Conseil : 24.01.2013

Présents : MM. GERAUDIE, LEYRIS, BARLERIN, JACQUET, MAZEAUD, PLIOT, TRESMONTAN, VARIN

Mmes BORDES, COURBIER, CROUZETTE, LAVAUD POUGET, VILLATOUX

Absents excusés : MM. FABREGUES, TRUFFIER

Mmes BESANCON-POUGET (procuration à Mme COURBIER), BERNARD (procuration à Mme CROUZETTE), JAN

Secrétaire de Séance : CROUZETTE Simone

- ✓ Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 14.12.2012
- ✓ Choix maîtrise d'œuvre, aménagement route de la Valette
- ✓ Appel à candidature, marché à procédure adaptée, défense incendie La Valette
- ✓ Emprunt pour le lotissement de la Valette
- ✓ Choix maîtrise d'œuvre avant-projet, Plan d'aménagement du Bourg, secteur de l'église
- ✓ Appel à candidature, marché à procédure adaptée, sanitaires du camping
- ✓ Appel à candidature, marché à procédure adaptée, emplacements grand confort au camping
- ✓ Création d'un club de lecture à la médiathèque
- ✓ Remboursement consommation d'électricité à la SARL M.T. loisirs
- ✓ Modifications du tableau des effectifs
- ✓ Vente de terrain Z.A. de la gare, parcelles AS 512 et AS 514
- ✓ Questions diverses

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT ROUTE DE LA VALETTE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée son souhait de procéder à l'aménagement de la route de la Valette en partenariat avec le syndicat des eaux du Puy des Fourches, Tulle Agglo et la fédération départementale d'électrification. Cet aménagement permettrait par ailleurs de desservir les nouveaux lotissements.

Le maire propose de désigner un maître d'œuvre qui aura pour mission l'étude et la phase travaux qui comprend. Il explique qu'il a reçu une offre du bureau d'études CTI 19 situé au Bech à CORREZE (19400), qui propose un forfait définitif de rémunération de 3 750.00 € H.T..

Le Maire propose de retenir le Bureau d'études CTI 19 au vu de ses compétences et de ses moyens.

ADOpte A L'UNANIMITE

APPEL D'OFFRES (MAPA) DEFENSE INCENDIE LA VALETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de réaliser un dispositif de défense

incendie sur le secteur de la Valette. Il explique que ce secteur déjà fortement urbanisé et sur lequel existe aujourd'hui plusieurs projets de lotissements ne répond pas aux normes actuelles en matière de défense incendie. Il explique que l'extension à réaliser pour desservir la route de la Valette reste à la charge du Syndicat des eaux du Puy des Fourches.

Programme technique : Création d'une réserve enterrée de 60 m³ en acier équipée d'un dispositif permanent de remplissage avec flotteur.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe du lotissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CHOIX PRESTATAIRE EMPRUNT BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire fait part de sa volonté d'emprunter 250 000.00 € afin d'équilibrer le budget annexe du lotissement de la Valette.

Après études des dossiers, la banque Crédit Agricole Centre France a fait la meilleure offre.

Cet emprunt est réalisé aux conditions suivantes :

Montant : 250 000.00 €

Taux fixe : 2.20 %

Durée : 24 mois

Remboursement

- Du capital : In fine

- Intérêts payables annuellement

Frais de dossier : 0.15 % du montant emprunté

Clauses particulières : néant

ADOpte A L'UNANIMITE

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE AVANT PROJET PLAN D'AMENAGEMENT DU BOURG SECTEUR EGLISE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 111-2011 concernant le plan d'aménagement du bourg pour la partie rue de l'église et parking de l'église.

Le maire propose de désigner un maître d'œuvre qui aura pour mission l'étude qui comprend la mission avant-projet. Il explique qu'il a reçu une offre du bureau d'études CTI 19 situé au Bech à CORREZE (19400), qui propose un forfait définitif de rémunération de 2 800.00 € H.T..

Le Maire propose de retenir le Bureau d'études CTI 19 au vu de ses compétences et de ses moyens.

ADOpte A L'UNANIMITE

CREATION D'UN CLUB DE LECTURE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son développement, la médiathèque de SEILHAC souhaite créer un club de lecture.

ADOpte A L'UNANIMITE

REMBOURSEMENT CONSOMMATION ELECTRICITE A LA SARL MT LOISIRS, CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération 004-2010 du 26.02.2010 pour la mise en délégation de service public du camping municipal du Lac de Bournazel au profit de la SARL M.T. Loisirs.

Il explique que certains réseaux d'éclairage sont toujours branchés sur le compteur du camping municipal qui paie les consommations à la place de la commune. Il rappelle l'installation de compteurs sur l'éclairage public du Lac et au dojo municipal pour connaître la consommation annuelle de ces réseaux.

La TVA étant récupérée par la SARL M.T. Loisirs, elle n'est pas comptabilisée dans le remboursement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la prise en charge de ces consommations en effectuant un remboursement de 3 978.35 € à la SARL M.T. Loisirs.

ADOpte A L'UNANIMITE

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

CREATION

Catégorie C	Administratif	1 Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe 1 Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Catégorie B	Technique	1 Technicien

SUPPRESSION

Catégorie C	Administratif	1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 1 Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
	Social	4 agents sociaux de 2 ^{ème} classe

Il propose d'arrêter le tableau des effectifs suivant :

Catégorie C	Administratif	2 adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe 1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
	Technique	19 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe 1 agent de maîtrise 1 agent de maîtrise principal
	Écoles	1 A.T.S.E.M.
	Culturel	1 adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe

Catégorie B	Technique	1 Technicien
Catégorie A	Administratif	1 attaché

ADOpte A L'UNANIMITE

APPEL D'OFFRES EMPLACEMENTS GRAND CONFORT

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite équiper le camping de nouveaux emplacements grand confort.

Il rappelle que le développement de l'offre est une priorité. Cet aménagement, cumulé à la création du nouveau sanitaire, doit permettre le maintien du camping municipal placé en DSP en catégorie 4 étoiles et de développer l'offre sur la commune. Le but est d'obtenir une qualité de services et d'infrastructures jusqu'ici introuvables sur le territoire de l'agglomération et ainsi d'augmenter la fréquentation significativement sur les 5 prochaines années.

50 emplacements nus vont être équipés pour passer en catégorie grand confort (eau, électricité, eaux usées) et ainsi recevoir de nouveaux mobil-homes. Cette initiative permet de réduire la superficie du sanitaire et en conséquence son coût.

ADOpte A L'UNANIMITE

APPEL D'OFFRES CREATION D'UN SANITAIRE AU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de développer son offre touristique.

La municipalité a souhaité intervenir en matière de tourisme en réhabilitant le site touristique de Bournazel et notamment son camping dont la fréquentation a augmenté de plus de 32% depuis sa mise en délégation de service public en 2010. Il représente un véritable poumon pour le site de Bournazel, complété par la plage, rénovée et entièrement redessinée en 2012.

Afin de mettre en valeur le camping, une série de projets visant à le rénover entièrement a donc été votée par les élus municipaux depuis 2010 et réalisée : la voirie, le bâtiment d'accueil (sol, menuiseries, toiture), une page dédiée sur le site internet pour la visibilité, etc.

Afin de correspondre aux nouveaux critères d'attribution des étoiles pour les campings, la commune a décidé de procéder à la création d'un nouveau sanitaire répondant aux exigences du cahier des charges établi par l'organisme de contrôle en charge de l'attribution des étoiles.

Il rappelle la délibération n° 23-2012 choisissant le cabinet ATECA comme maître d'œuvre pour un forfait de rémunération basé sur 8.5 % du montant H.T. des travaux,

Le Maire, en accord avec le cabinet ATECA, maître d'œuvre, souhaite diviser le marché en plusieurs lots :

- ✓ Lot 1 : démolition, VRD, terrassement
- ✓ Lot 2 : gros œuvre construction (dalle, parpaings, etc.)
- ✓ Lot 3 : charpente/couverture

- ✓ Lot 4 : plomberie/sanitaires
- ✓ Lot 5 : électricité
- ✓ Lot 6 : carrelage/sols
- ✓ Lot 7 : peintures/enduits/ plâtrerie
- ✓ Lot 8 : menuiseries
- ✓ Lot 9 : aménagement

Les travaux correspondants sont estimés à 300 000.00 € H.T..

ADOpte A L'UNANIMITE

VENTE DE TERRAIN Z.A. DE LA GARE PARCELLES AS 512 ET AS 514

Monsieur le Maire indique que M. DA SILVA souhaite acquérir les parcelles de terrain N° AS 512 et AS 514 situées dans la zone artisanale de la Gare et appartenant à la commune de SEILHAC.

Il précise qu'il a convenu d'un prix de vente de 5.00 € par m2.

Le prix de vente est donc fixé à 37 585.00 € pour une superficie totale de 7 517 m2.

ADOpte A L'UNANIMITE